

## Déclaration des élu.es du SNES-FSU CAPA du mercredi 12 février 2020 Examen de l'avancement d'échelon des CPE

Cette nouvelle CAPA revêt, dans le contexte actuel de fortes tensions sociales, un caractère particulier.

Les mobilisations ne faiblissent pas ! Bien au contraire. La répression du gouvernement face à ces mobilisations est sans commune mesure. Les exemples ne manquent pas : convocation de représentants syndicaux dans les commissariats, garde à vue jusqu'à 48 h pour des lycéens mineurs, cordons de CRS devant les établissements lors du passage des E3C,... Jamais un gouvernement n'avait employé de tels moyens envers les personnels enseignants, les lycéens et leur famille. La démocratie sociale n'a jamais été autant mise à mal. Le SNES-FSU dénonce cette répression tous azimuts et demande l'arrêt des poursuites, des menaces et des sanctions à l'encontre des représentants syndicaux, des personnels et des lycéens mobilisés.

Concernant ce qui nous réunit aujourd'hui, l'avancement d'échelon est la seule façon de voir son traitement augmenté, notamment pour notre catégorie. La revalorisation ne passe plus en effet que par des primes dont sont exclus pour la plupart des CPE.

La présentation aux organisations syndicales, lors de la réunion du 7 février dernier, de la manière dont le ministère envisage d'utiliser l'enveloppe de 500 millions d'euros ne fait que confirmer nos craintes. En effet, l'essentiel de la réunion a porté sur la présentation de plusieurs *scenarii* censés apporter une amélioration de la rémunération des professeurs, CPE et Psy-ÉN par l'attribution d'une prime d'attractivité dont les montants varieraient en fonction du nombre de personnels concernés, montants caractérisés par leur grande faiblesse : entre 92 euros et 157 euros net par mois, bien loin d'une compensation des effets de la réforme des retraites ! Les personnels en fin de carrière (hors classe et classe exceptionnelle) sont exclus, seule une possibilité d'amélioration des conditions d'accès à un nouveau grade étant envisagée. De surcroît, le représentant du ministère a annoncé en fin de réunion que la totalité des 500 millions ne serait pas consacrée à cette prime, une partie étant dévolue à la rétribution des formations obligatoires pendant les congés scolaires, l'autre à abonder les HS destinées à rémunérer le remplacement de courte durée.

Ces mesures ne permettent pas de prendre en compte l'investissement de tous les collègues et ne répondent pas au déclassé salarial. Il est inacceptable que le ministère puisse concevoir la résolution de questions essentielles comme la revalorisation, le déroulement de carrière, le remplacement ou la formation continue à l'aune d'une enveloppe de 500 millions qui seraient à « multi usages ».

En liant la question salariale à celle de l'instauration d'un régime de retraite par points, le ministre continue de balader les enseignants avec ses promesses de revalorisation. Il est plus qu'urgent que des discussions s'ouvrent vraiment sur la question de la revalorisation et que celle-ci soit traitée sérieusement et complètement, en programmant dès maintenant un budget suffisant.

Le SNES-FSU revendique des mesures générales reconnaissant effectivement les qualifications et l'investissement de tous les personnels, des mesures qui s'appuient sur tous les leviers qui permettent d'améliorer les carrières : revalorisation des grilles de tous les métiers, amélioration des taux de promotion pour parvenir à des carrières fluides permettant à tous les personnels d'atteindre les échelons terminaux de leur corps.